

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 avril 2016, a adopté les règlements suivants :

- RCA-128 Règlement sur les promotions commerciales
- RCA-129 Règlement modifiant le Règlement sur la propreté des terrains privés
- RCA-1-9 Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 avril 2016

Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire de l'arrondissement